



RENÉ GUAY
Évêque du diocèse de Chicoutimi

LETTRE PASTORALE DE MGR RENÉ GUAY
AUX FIDÈLES DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES DE
L'UNITÉ PASTORALE DES DEUX-RIVES
à l'occasion de la publication des décrets détaillés
de suppression et d'annexion des paroisses
du diocèse de Chicoutimi promulgués le 18 octobre 2023

Chers diocésains, chères diocésaines,

Un mot de salutation et un rappel du sens pastoral de cette nouvelle étape que nous franchissons pour adapter nos structures et notre fonctionnement en Église, afin de faire face aux défis pastoraux actuels qui nous demandent d'être des communautés de plus en plus vivantes et missionnaires.

Le premier mars 2022, un décret général annonçait le vaste mouvement de réaménagement administratif des paroisses du diocèse. Depuis, plusieurs personnes se sont engagées, afin d'accompagner les communautés chrétiennes dans cette importante transition. Quoique le travail ne soit pas tout à fait terminé, je remercie dès à présent, le dévouement des marguilliers, des comités de transition, des prêtres modérateurs et des personnes à la coordination, des membres des équipes pastorales, des équipes d'animation locale, des bénévoles, le personnel de secrétariat, ainsi que tous ceux et celles qui de près ou de loin œuvrent en ce sens.

Ces réaménagements administratifs occasionnent des défis à relever et la nécessité d'une bonne dose de volonté. Ils sont aussi la source de sentiments de tristesse et même de deuil. Il serait vraiment déplorable que ce défi soit l'occasion d'une démobilisation et d'un désengagement. Sans nier ces émotions, je souhaite tellement qu'ensemble nous poursuivions la mission d'évangélisation que le Christ nous a confiée et que les communautés chrétiennes demeurent dynamiques, malgré cette opération administrative. Les besoins pastoraux continuent d'exister et exigent la participation de tous les baptisés pour veiller au bien-être de leur communauté.

Il est vrai que ces réaménagements impliquent la suppression des fabriques de paroisses qui seront annexées ou autrement dit, la dissolution de la fabrique comme personne morale. Toutefois, la suppression juridique d'une fabrique de paroisse ne signifie pas la fin de la communauté chrétienne qui l'habite. Au contraire, les communautés chrétiennes demeurent bien vivantes. On prendra tout simplement l'habitude de dire communauté Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, communauté Sainte-Famille, communauté Saint-Gérard-Majella, communauté Saint-Dominique. De plus, les lieux de culte conserveront leur désignation actuelle par exemple : l'église Sainte-Famille ou l'église Saint-Raphaël.

Quant aux finances, les revenus, les dépenses et les avoirs de chaque communauté continueront d'être comptabilisés séparément pendant un minimum de cinq ans. Voici un exemple fictif : si la communauté chrétienne Sainte-Famille (annexée à la paroisse Saint-Dominique) récolte 5 000,00 \$ lors d'une activité bénéfice, ce montant ne sera pas déposé dans les revenus de la paroisse Saint-Dominique, mais bien dans les revenus de la communauté Sainte-Famille. Dans le même ordre d'idée, lors d'un don, il faudra identifier le nom de la communauté à laquelle on souhaite qu'il soit versé. Par conséquent, cela permettra à chaque communauté de visualiser et de suivre concrètement leur propre situation financière.

Chaque communauté maintiendra son point de services et conservera les documents d'enquêtes pré-nuptiales, les registres paroissiaux et les autres documents d'archives jusqu'à nouvel ordre.

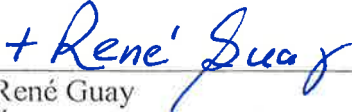
Tout semblait plus simple dans le passé avec « un curé pour une paroisse ». Ce passé est déjà très loin... et la vie nous amène ailleurs. Notre société a changé, ainsi que l'Église. En raison de la diminution des ressources financières et du personnel pastoral, sans oublier la difficulté de recruter des bénévoles pour soutenir les activités paroissiales, il est nécessaire de prendre ce tournant, afin de consacrer nos énergies à la mission pastorale et d'alléger la tâche allouée à l'administration.

Je réitère mon souhait envers les baptisés ayant à cœur la vie de leur communauté de poursuivre leur engagement. Les futurs marguilliers, marguillères de l'Assemblée de fabrique de la paroisse Saint-Dominique seront heureux de compter sur des personnes soucieuses de veiller plus localement sur leur communauté comme membres d'un comité de gestion ou de tout autre comité paroissial.

Finalement, je vous révèle un désir présent depuis le début de mon épiscopat soit celui de visiter les différentes communautés chrétiennes du diocèse. J'ai eu le privilège d'en visiter un bon nombre. Toutefois, il me tarde de recevoir une invitation de votre part pour une véritable rencontre et célébrer avec vous le Christ vivant!

Je demande au Seigneur de vous bénir et de nous guider dans ces changements, afin que nous continuions à transmettre son amour et son espérance à notre monde qui en a bien besoin!

DONNÉ À CHICOUTIMI, le dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.


† René Guay
Évêque du diocèse de Chicoutimi


Isabelle Dallaire, agente de pastorale laïque
Chancelière